

Fierce[®] Herbicide

Granulés mouillables
COMMERCIAL

**POUR SUPPRIMER ET/OU RÉPRIMER CERTAINES MAUVAISES HERBES DANS
LE SOJA, LES POIS CHICHES, LES POIS DES CHAMPS, LES LENTILLES
(VARIÉTÉS DE PETITES LENTILLES ROUGES ET DE GRANDES LENTILLES
VERTES SEULEMENT), LE MAÏS DE GRANDE CULTURE ET LE BLÉ (de printemps
et d'hiver)**

PRINCIPES ACTIFS :

Flumioxazine.....	33,5 %
Pyroxasulfone.....	42,5 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 31117 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT
IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX**

Contenu net : 85 g à Vrac

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON N1C 0A1
Phone: 519-767-9262

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT
OU UN EMPOISONNEMENT COMPOSER LE 1-800-892-0099***

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption par la peau. Irritant pour les yeux. ÉVITER TOUT contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau.

Suivre les directives à l'intention du préposé au mélange ou au chargement et de l'opérateur antiparasitaire dans le tableau ci-dessous :

De plus, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, de même que des

lunettes à coques ou un écran facial durant le nettoyage et les réparations.

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulé par jour
	Préposé au mélange ou au chargement	Opérateur antiparasitaire	
Pulvérisateur à rampe	Une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ainsi que des lunettes à coques ou un écran facial	Cabine ouverte : Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, et un appareil respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH munie d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.	58 kg
		Cabine fermée* : Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. (Des gants ne sont pas exigés, mais doivent être disponibles pour les activités liées à l'entretien.)	
Pulvérisateur pour les emprises	Une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les préposés au mélange et au chargement doivent également porter des lunettes à coques ou un écran facial.		11 kg
Pulvérisateur à dos ou pulvérisateur manuel à haute pression	Une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et un appareil respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH munie d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides. Les préposés au mélange et au chargement doivent également porter des lunettes à coques ou un écran facial.		1,8 kg
Pulvérisateur manuel à basse pression			0,48 kg

* Une cabine fermée est une barrière résistant aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant qui se trouve à l'intérieur, et qui empêche tout contact avec le pesticide et les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

Ne pas manger, boire ou fumer durant le travail. Se laver à fond les mains et le visage avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Rincer immédiatement toute éclaboussure accidentelle du concentré ou de la bouillie de pulvérisation sur la peau, les vêtements et dans les yeux. Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les enlever immédiatement. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après le travail, changer de vêtements et se laver soigneusement le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements à laver avant de les réutiliser.

Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent le déplacement de la dérive de pulvérisation au-delà des zones traitées. Ne pas appliquer le produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou autres personnes, directement ou par la dérive. Tenir toute personne non protégée hors des zones de traitement et des endroits où le produit pourrait dériver. Seuls les préposés à la manutention munis d'une protection peuvent se trouver sur les lieux durant le traitement.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

Ne pas retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités tant que la solution pulvérisée n'est pas sèche sur les sols dénudés des espaces non cultivés. Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures, et ce, pour toutes les cultures.

Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou susceptibles d'être déplacés par le vent à moins que l'on puisse procéder à une irrigation immédiatement après l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consulter Valent Canada, Inc.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 914-682-8934 ou obtenir des conseils techniques auprès du

distributeur ou du représentant agricole provincial. L'application de ce produit particulier doit répondre aux exigences qui suivent.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques, les petits mammifères sauvages, certains insectes utiles et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Ne pas appliquer directement sur l'eau, à proximité des endroits où se trouve de l'eau de surface ni dans les zones intertidales sous le niveau moyen des hautes eaux. La dérive ou le ruissellement risquent de présenter un danger pour les plantes non ciblées et les organismes aquatiques dans les zones environnantes. Ne pas appliquer aux endroits où il existe un risque de ruissellement. Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive au-delà des zones traitées. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones d'épandage, par exemple les haies et les terres boisées. Ne pas contaminer l'eau en procédant à l'élimination de l'eau de lavage ou de rinçage.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par exemple les sols sableux) et/ou si la nappe phréatique est peu profonde.

Ce pesticide est toxique pour les plantes; afin de minimiser l'exposition à l'extérieur de la zone traitée, il faut respecter strictement les mises en garde de cette étiquette concernant la dérive et le ruissellement.

Dans certaines conditions, le ruissellement du produit risque d'atteindre les eaux de surface ou les terres avoisinantes. Lorsque possible, adopter des méthodes qui réduisent l'érosion du sol, telles que la culture sans labour, le travail réduit du sol et le labour suivant les courbes de niveau; ces méthodes permettent également de réduire le ruissellement du pesticide.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu

pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Fierce est un herbicide du groupe 14 et du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Fierce et à d'autres herbicides du groupe 14 et/ou du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Fierce ou les herbicides du même groupe 14 et/ou du groupe 15 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Valent Canada au 519-767-9262.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

L'équipement de pulvérisation servant à appliquer l'herbicide Fierce ne doit pas être utilisé pour appliquer d'autres matières sur le feuillage de la culture, à moins de suivre la méthode de nettoyage appropriée. Voir NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR pour obtenir d'autres renseignements.

PRÉPARATION DU PULVÉRISATEUR

Avant d'appliquer l'herbicide Fierce, commencer par un équipement d'épandage propre et bien entretenu. Il faut nettoyer la cuve du pulvérisateur, de même que les boyaux et les rampes, afin qu'il ne reste aucun résidu provenant de la pulvérisation précédente dans le pulvérisateur. Certains pesticides, y compris, entre autres, les herbicides des types sulfonylurée et phénoxy, sont actifs en très petites quantités et peuvent occasionner des dommages lorsqu'ils sont appliqués sur des cultures sensibles. Il faut nettoyer l'équipement de pulvérisation selon les indications du fabricant du dernier produit utilisé avant de s'en servir pour appliquer l'herbicide Fierce. Si un mélange en cuve d'au moins deux produits a été préparé avant l'application de l'herbicide Fierce, il faut suivre la méthode de nettoyage la plus contraignante.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Remplir la cuve du pulvérisateur propre à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre

- désiré.
2. Afin d'assurer une bouillie de pulvérisation homogène, délayer la quantité nécessaire d'herbicide Fierce dans de l'eau avant de l'ajouter dans la cuve du pulvérisateur. Utiliser au moins 3,8 litres (1 gallon) d'eau pour 283 g (10 oz) d'herbicide Fierce.
 3. Pendant que l'agitateur est en marche, ajouter lentement l'herbicide Fierce délayé dans la cuve du pulvérisateur. L'agitation doit créer un effet ondulatoire ou de roulement à la surface de l'eau.
 4. Si on procède au mélange en cuve de l'herbicide Fierce avec d'autres herbicides homologués, respecter l'ordre de mélange WAMLEGS [Poudres mouillables (WP), substances fluidifiables; Agiter, Agents antimousses, solutions tampons; Suspensions en Microcapsules; Substances Liquides ou solubles; Concentrés Émulsionnables; Formulations de Glyphosate à haute concentration; Surfactants] :
 - ajouter d'abord les sacs hydrosolubles;
 - ajouter ensuite les formulations sèches, les substances fluidifiables, les concentrés émulsionnables et finalement les solutions;
 - ne préparer que la quantité de mélange requise pour l'utilisation immédiate.
 5. Ajouter tout adjuvant requis.
 6. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.**
 7. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. L'herbicide Fierce doit être appliqué dans les six heures suivant la préparation du mélange.

MÉTHODE D'APPLICATION : L'herbicide Fierce s'applique comme traitement au sol. L'équipement d'épandage doit être propre et en bon état. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et leur exactitude vérifiée fréquemment. Appliquer l'herbicide Fierce, ainsi que les mélanges en cuve contenant l'herbicide Fierce, par voie terrestre au moyen d'un pulvérisateur commercial standard muni de buses à jet plat (traitement de présemis ou de prélevée seulement) conçues pour fournir la pression et le volume de pulvérisation voulus.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer le produit pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

VOLUME DE CHARGE ET PRESSION DE LA PULVÉRISATION

Application de prélevée (travail du sol traditionnel) : Afin d'assurer une couverture uniforme, utiliser de 100 à 300 L de bouillie par hectare pour les utilisations avec travail du sol traditionnel. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l'application en prélevée.

Traitement de désherbage total (avant la levée de la culture) : Afin d'assurer une bonne couverture pour les applications de désherbage total, utiliser de 150 à 600 L de bouillie par hectare. Utiliser de 200 à 600 L par hectare si la végétation est dense ou s'il y a des résidus de culture importants. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant

concernant le volume et la pression pour l'application en postlevée. Ne pas utiliser des buses à miroir.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Il faut nettoyer l'équipement de pulvérisation, y compris les récipients servant au mélange et les réservoirs ravitailleurs, tous les jours après l'application de l'herbicide Fierce. Après avoir appliqué l'herbicide Fierce, il faut procéder au nettoyage de l'équipement de pulvérisation selon la méthode suivante :

1. Vider complètement la cuve du pulvérisateur, puis rincer soigneusement le pulvérisateur, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve, et tous les tamis/filtres de circuit.
2. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre puis rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses.
3. Continuer de remplir la cuve jusqu'à pleine capacité; ajouter 3,8 litres d'ammoniac domestique 3 % (ou l'équivalent) pour chaque 378,5 L d'eau et faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses pendant au moins 15 minutes. Avant de rincer le système de pulvérisation, le cas échéant, desserrer les diaphragmes sur la rampe de pulvérisation afin de laisser la solution de nettoyage être pulvérisée par les diaphragmes ouverts. Si les rampes de pulvérisation sont munies de bouchons, il faut les desserrer avant de rincer le système, en laissant la solution de nettoyage être pulvérisée dans le bouchon desserré. Afin de mieux éliminer l'herbicide Fierce du système de pulvérisation, ajouter un nettoyant de cuve au lieu de l'ammoniac et laisser la solution de nettoyage reposer dans le système de pulvérisation pressurisé (réservoir de pulvérisation, boyaux et rampe) pendant huit heures avant de rincer le système pendant au moins 15 minutes.
4. Vider complètement la cuve.
5. Ajouter suffisamment d'eau propre dans la cuve pour rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses pendant 2 minutes.
6. Enlever les buses et les tamis, puis les rincer à l'eau propre.

L'équipement de pulvérisation, notamment les cuves, les boyaux, les rampes, les tamis et les buses, doit être nettoyé à fond avant d'appliquer des pesticides en postlevée. Les résidus de l'herbicide Fierce laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée.

ZONES TAMPONS

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon. L'utilisation d'un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture ou le feuillage, et trempage du sol et incorporation au sol NE requièrent PAS une zone tampon.

Respecter les zones tampons, précisées dans le tableau qui suit, entre le point d'application directe du produit et la bordure la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, pâturages, zones boisées, brise-vents, boisés de ferme, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et zones

humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats marins d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Sol nu dans des zones non cultivées	5	3	5	3	20*
	Soja, pois chiches, pois des champs, lentilles, maïs de grande culture, blé et jachère	4	2	3	2	10

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange et pulvériser des gouttelettes de la plus grosse taille selon la classification de l'ASAE indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RESTRICTIONS POUR LA ROTATION DES CULTURES

Les cultures alternes suivantes peuvent être cultivées après l'utilisation de l'herbicide Fierce à la dose précisée. Le fait de les semer avant la fin de l'intervalle de rotation recommandé peut entraîner des dommages à la culture.

Dose de l'herbicide Fierce	Cultures	Intervalle de rotation
210 à 315 g/ha	Soja, pois chiches, pois des champs	Immédiatement
	Maïs de grande culture, blé de printemps	7 jours
	Blé d'hiver	7 jours
	Lentilles	6 mois
	L'orge, le blé dur, l'avoine et luzerne*	11 mois
	Canola, graine de moutarde	12 mois
	Il faut que les résultats d'un bioessai du sol soient favorables avant de semer des cultures non indiquées ci-dessus.	

* À des doses supérieures à 210 g / ha, suivre un intervalle de rotation de 12 mois.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette, l'herbicide

Fierce :

- assure la suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles dans les cultures étiquetées;
- fournit un désherbage total additionnel lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total dans les cultures étiquetées;
- peut être utilisé sur les fermes pour la suppression non sélective de la végétation afin de garder nu le sol dans des zones non cultivées qui doivent être exemptes de mauvaises herbes,

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

Appliquer l'herbicide Fierce sur les mauvaises herbes en pleine croissance dans le cadre d'un programme de désherbage total. L'application de l'herbicide Fierce dans des conditions non favorables à la croissance active des mauvaises herbes rend l'herbicide moins efficace. Ne pas appliquer l'herbicide Fierce lorsque les mauvaises herbes subissent un stress en raison de la sécheresse, d'un excès d'eau, de températures extrêmes, d'une maladie ou d'un faible degré d'humidité. Les mauvaises herbes qui subissent un stress ont tendance à devenir moins sensibles à l'action herbicide. L'herbicide Fierce est le plus efficace lorsqu'il est appliqué dans des conditions chaudes et ensoleillées.

Pour les traitements de désherbage total, utiliser l'herbicide Fierce en association avec d'autres herbicides foliaires tels que le glyphosate ou d'autres partenaires de mélange.

La suppression résiduelle des mauvaises herbes risque d'être moins efficace lorsqu'on procède à un désherbage total dans des champs contenant beaucoup de résidus de culture et/ou de mauvaises herbes.

Résistance à l'entraînement par la pluie

L'herbicide Fierce résiste à l'entraînement par la pluie une heure après le traitement. Ne pas appliquer l'herbicide Fierce si l'on prévoit de la pluie dans l'heure suivant le traitement, à défaut de quoi l'efficacité du traitement pourrait être réduite.

Caractéristiques du sol

Un sol dont la teneur en matière organique et/ou en argile est élevée peut nécessiter des doses plus élevées de l'herbicide Fierce qu'un sol dont la teneur en matière organique et/ou en argile est faible. Le traitement sur des planches de semis creuses peut fournir une suppression moins efficace des mauvaises herbes.

ÉCHEC DE LA RÉCOLTE

Si la culture traitée à l'herbicide Fierce est perdue en raison d'une catastrophe, telle que la grêle ou autres formes d'intempéries, on peut procéder immédiatement à un semis du soja, de blé, de pois chiches, de pois des champs et de lentilles pourvu que l'on n'ait pas utilisé une application

d'automne de plus de 315 g/ha d'herbicide Fierce sur la culture perdue. Si une application de printemps de l'herbicide Fierce a été effectuée, on peut semer immédiatement du blé, des pois chiches ou des pois des champs pourvu que la dose de l'herbicide Fierce n'ait pas dépassé 210 g/ha et qu'au moins 7 jours se soient écoulés depuis l'application. Si cette dose a été dépassée mais n'excède pas 315 g/ha, du soja peut être semé immédiatement. La culture peut subir des dommages si l'on ne respecte pas ces restrictions.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Ne pas appliquer ce produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive de la pulvérisation au-delà des zones de traitement.
 - Ne pas appliquer le produit dans des conditions d'inversion à basse altitude, y compris le brouillard.
 - NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
 - Ne pas appliquer le produit sur un sol gelé ou couvert de neige.
 - Ne pas utiliser sur le blé dur.
 - L'incorporation mécanique du produit dans le sol rend la suppression résiduelle des mauvaises herbes moins efficace. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression sera réduite.
 - Comme ce produit n'est pas homologué pour supprimer les organismes nuisibles dans des milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques.
 - NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation, ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.
-
- Ne pas appliquer plus de 315 g d'herbicide Fierce par hectare au cours d'une même saison de croissance.
 - Ne pas procéder à une irrigation lorsque la culture est levée ou que le sol commence à se fendiller.
 - NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.
 - Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Fierce dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Fierce, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Fierce supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Fierce pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.
 - En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Fierce, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins 1,5-2,5 cm d'eau.
 - La suppression résiduelle sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Délai à respecter avant le broutage :

Après l'application de l'herbicide Fierce, suivre les restrictions suivantes sur le broutage :

Pour le maïs de grande culture :

- NE PAS permettre au bétail de brouter les champs dans les 93 jours suivant

- l'application.
NE PAS récolter le fourrage vert ou l'ensilage dans les 93 jours suivant l'application.

Pour le soja :

- NE PAS récolter le fourrage vert ou ne pas permettre au bétail de brouter les champs dans les 21 jours suivant l'application.
- NE PAS couper le foin/paille dans les 50 jours suivant l'application.

Pour le blé (de printemps et d'hiver):

- NE PAS récolter le fourrage vert ou ne pas permettre au bétail de brouter les champs dans les 42 jours suivant l'application.
- NE PAS couper le foin/paille dans les 52 jours suivant l'application.

Pour toutes les autres cultures :

- NE PAS permettre au bétail de brouter les champs traités et ne pas récolter les cultures traitées pour l'alimentation du bétail.

Important : Les applications faites sur des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et humides peuvent endommager la culture. La culture pourrait subir des dommages graves lorsque le sol est inondé ou saturé suite à une application de l'herbicide Fierce. On peut réduire les risques des dommages à la culture en utilisant le produit sur un sol bien drainé, en semant les cultures à une profondeur d'au moins 4 cm, en utilisant des semences de très bonne qualité et en couvrant complètement les semences de terre avant de procéder à une application en prélevée. La culture risque de subir des dommages temporaires si le sol traité entre en contact avec les plantules nouvellement levées. Les longues périodes de sécheresse suivies de pluie peuvent entraîner des dommages temporaires aux cultures en raison d'une absorption excessive de produit. Les zones d'un champ qui sont sablonneuses et faibles en matière organique, comme les sommets de buttes/collines, peuvent donner lieu à une tolérance réduite de la culture à l'herbicide Fierce.

Tableau 1. Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide Fierce dans les cultures étiquetées

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE (g/ha)
-----------------------------	-------------

<p>Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Amarante rugueuse (<i>Amaranthus tamariscinus</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptycanthum</i>) Sétaire verte, y compris résistant aux groupes 1 et 2 (<i>Setaria viridis</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Digitale sanguine (<i>Digitaria sanguinalis</i>) Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>) Renouée de Pennsylvanie (<i>Polygonum pennsylvanicum</i>) Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Abutilon (<i>Abutilon theophrasti</i>) Renouée liseron (<i>Polygonum convolvulus</i>) Moutarde sauvage, y compris résistant aux groupes 2 (<i>Sinapis arvensis</i>) Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris le kochia résistant aux groupes 2, 4 et 9 Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>) Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>) Laiteron potager (<i>Sonchus oleraceus</i>) Échinochloa pied-de-coq (<i>Echinochloa crusgalli</i>) Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>)</p> <p><i>Répression seulement :</i> Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate et imidazolinone Folle avoine (<i>Avena fatua</i>) Soude roulante (<i>Salsola spp.</i>) Brome des toits (<i>Bromus tectorum</i>) Brome du Japon (<i>Bromus japonicas</i>)</p>	210-315*
---	----------

*Utiliser la dose de 315 g/ha sur un sol de texture fine à moyenne afin d'assurer une suppression résiduelle tout au long de la saison.

MODE D'EMPLOI DANS LE SOJA (présemis et prélevée)

PÉRIODE D'APPLICATION DANS LE SOJA

On peut appliquer l'herbicide Fierce sur le soja en présemis hâtif, avant le semis ou en prélevée (après le semis). L'application en prélevée doit se faire dans les trois jours suivant le semis et avant la levée du soja. La culture subira des dommages graves si l'application est faite après que le sol ait commencé à se fendiller ou que le soja soit levé; il ne faut pas traiter lorsque les plantules de soja ont commencé à fendiller le sol.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Fierce peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du soja directement sur un sol rappuyé, comme culture-abri ou dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer des mauvaises

herbes levées, effectuer un mélange en cuve avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Ne pas utiliser l'herbicide Fierce dans les champs de soja où l'on utilise du flufenacet, de l'alachlore, du métolachlore ou du diméthénamide en prélevée, à défaut de quoi le soja pourrait être endommagé.
- Ne pas procéder à une irrigation lorsque le soja fendille le sol.

SOJA – Doses d'emploi	
DOSE D'APPLICATION (g/ha)¹	REMARQUES
210	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Postlevée : Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Fierce en mélange ² avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.
315	Utiliser la dose de 315 g/ha sur un sol de texture fine à moyenne afin d'assurer une suppression résiduelle tout au long de la saison.

¹ Consulter le Tableau 1 pour la liste des mauvaises herbes supprimées.

²Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

PRODUITS D'ASSOCIATION

Désherbage total

L'herbicide Fierce peut être utilisé en mélange en cuve avec d'autres herbicides pour obtenir un meilleur désherbage total, une suppression résiduelle accrue des mauvaises herbes à feuilles larges et/ou une suppression additionnelle des graminées. Lire l'étiquette au complet et suivre les directives de tout éventuel produit d'association avec l'herbicide Fierce. Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, les conditions d'utilisation doivent respecter les restrictions et mises en garde les plus sévères indiquées sur les étiquettes. Se reporter à l'étiquette du produit d'association afin d'obtenir des recommandations sur les adjuvants. Les produits recommandés pour l'utilisation

dans un mélange en cuve sont le glyphosate, Liberty 200 SN, Gramoxone et Select.

Suppression résiduelle accrue des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées

L'herbicide Fierce peut être utilisé en mélange en cuve avec d'autres produits, tels que FirstRate, Sencor, Lorox, Pursuit, Prowl et Classic, afin de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles. Ne pas appliquer en association avec Axiom, Dual II Magnum, Boundary, Frontier ou Integrity, car cela risque d'endommager la culture.

Programme Round Up Ready

On peut appliquer l'herbicide Fierce dans un traitement de désherbage total ou en prélevée dans le cadre d'un programme de travail du sol traditionnel, à raison de 210 à 315 g/ha, afin de réduire la compétition des mauvaises herbes visées par le programme Roundup Ready tôt dans la saison. Il faudra procéder à une application séquentielle de glyphosate en postlevée pour supprimer les mauvaises herbes qui n'auront pas été supprimées par l'herbicide Fierce.

MODE D'EMPLOI DANS LES POIS CHICHES ET LES POIS DES CHAMPS

PÉRIODES D'APPLICATION

Application en prélevée (printemps)

L'herbicide Fierce procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans les pois chiches et les pois des champs. Appliquer l'herbicide Fierce au moyen d'un équipement d'épandage au sol avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis, avant la levée de la culture. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de pois chiches ou de pois des champs ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Fierce peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des pois chiches et des pois des champs directement dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

POIS CHICHES et POIS DES CHAMPS – Doses d'emploi au printemps

DOSE D'APPLICATION	REMARQUES
---------------------------	------------------

(g/ha) ¹	
210	Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Fierce en mélange ² avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 900g é.a./ha pour les pois des champs et 1,2 kg é.a./ha pour les pois chiques.

¹ Consulter le Tableau 1 pour la liste des mauvaises herbes supprimées.

² Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

POIS CHICHES et POIS DES CHAMPS – Doses d'emploi à l'automne	
DOSE D'APPLICATION (g/ha)¹	REMARQUES
210	Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Fierce en mélange ² avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 900g é.a./ha pour les pois des champs et 1,2 kg é.a./ha pour les pois chiques. Les applications doivent être effectuées avant que le sol ne gèle; ne pas appliquer par-dessus la neige.
315	Utiliser la dose de 315 g/ha sur un sol de texture fine à moyenne. Les applications doivent être effectuées avant que le sol ne gèle; ne pas appliquer par-dessus la neige.

¹ Consulter le Tableau 1 pour la liste des mauvaises herbes supprimées.

² Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

MODE D'EMPLOI DANS LES LENTILLES [petites lentilles rouges et grandes lentilles vertes]

Traitement de désherbage total à l'automne (avec glyphosate)

L'herbicide Fierce peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des lentilles directement dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces.

Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

TOLÉRANCE DE LA CULTURE

Les variétés de lentilles varient quant à leur degré de tolérance à l'herbicide Fierce. Les essais ont démontré que les petites lentilles rouges et les grandes lentilles vertes sont les variétés les plus tolérantes aux applications de l'herbicide Fierce. Les autres types de lentilles ne devraient pas être semés aux endroits traités avec l'herbicide Fierce.

Certaines conditions environnementales telles que les sols saturés et les conditions météorologiques anormalement fraîches et humides après le semis peuvent également accroître les dommages aux cultures de lentilles après une application d'automne de l'herbicide Fierce. L'utilisateur doit tenir compte du fait que l'herbicide Fierce est un herbicide très actif et qu'il faut utiliser de prudence tant que son usage ne nous est pas familier.

LENTILLES [petites lentilles rouges et grandes lentilles vertes] – Doses d'emploi à l'automne	
DOSE D'APPLICATION (g/ha)¹	REMARQUES
210	Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Fierce en mélange ² avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha. Les applications doivent être effectuées avant que le sol ne gèle; ne pas appliquer par-dessus la neige.
315	Utiliser la dose de 315 g/ha sur un sol de texture fine à moyenne afin d'assurer une suppression résiduelle tout au long de la saison. Les applications doivent être effectuées avant que le sol ne gèle; ne pas appliquer par-dessus la neige.

¹ Consulter le Tableau 1 pour la liste des mauvaises herbes supprimées.

² Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

MODE D'EMPLOI DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE (travail minimum du sol et semis direct seulement)

PÉRIODE D'APPLICATION DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE

Application en prélevée

L'herbicide Fierce procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le maïs de grande culture. Appliquer l'herbicide Fierce au moyen d'un équipement d'épandage au sol, de 7 à 30 jours avant le semis du maïs de grande culture dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct, à moins que l'application ne soit effectuée dans le cadre d'un programme de désherbage total à l'automne.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Fierce peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle de la végétation là où on prévoit semer du maïs de grande culture directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes. Ne pas appliquer le produit sur un sol gelé ou couvert de neige.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de culture de l'année précédente n'ont pas été incorporés dans le sol. Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Fierce.
- Ne pas irriguer entre la levée du maïs et le stade de 2 feuilles.
- La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.
- Ne pas semer de maïs sur les sols contenant moins de 1% de matière organique à moins qu'une pluie/irrigation d'activation n'ait eu lieu entre l'application du produit et le semis.
- Ne pas utiliser dans le maïs à éclater, le maïs sucré ni le maïs semence.
- Appliquer une seule fois par saison de croissance.
- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine, tourbeux ou de terre noire.

Important : Les applications faites sur des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et humides peuvent endommager la culture. La culture subira des dommages graves si le sol est inondé suite à une application de l'herbicide Fierce.

Maïs de grande culture (travail minimum du sol et semis direct) – DOSE D'APPLICATION	
DOSE D'APPLICATION (g/ha)¹	REMARQUES
210	<p>Prélevée : Appliquer au printemps avant la levée des mauvaises herbes, de 7 à 30 jours avant le semis du maïs de grande culture, dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. L'application peut aussi être effectuée à l'automne, avant le semis.</p> <p>Postlevée : Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Fierce en mélange en cuve² avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.</p>

¹ Consulter le Tableau 1 pour la liste des mauvaises herbes supprimées.

² Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

PRODUITS D'ASSOCIATION

Désherbage total

L'herbicide Fierce peut être utilisé en mélange avec d'autres herbicides pour obtenir un meilleur désherbage total, une suppression résiduelle accrue des mauvaises herbes à feuilles larges et/ou la suppression d'un plus large éventail de graminées. Lire l'étiquette au complet et suivre les directives de tout éventuel produit d'association avec l'herbicide Fierce. Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, les conditions d'utilisation doivent respecter les restrictions et mises en garde les plus sévères indiquées sur les étiquettes. Se reporter à l'étiquette du produit d'association afin d'obtenir des recommandations sur les adjuvants. Les produits recommandés pour l'utilisation dans un mélange en cuve sont le glyphosate, le 2,4-D, l'atrazine, le dicamba et les préparations commerciales Gramoxone 200 SL (paraquat), Simadex Simazine fluide/Princep Nine-T Herbicide/Simizine 480 Herbicide (simazine).

MODE D'EMPLOI DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS et D'HIVER (travail minimum du sol et semis direct seulement)

PÉRIODE D'APPLICATION DANS LE BLÉ (de printemps et d'hiver)

Application en prélevée (printemps)

L'herbicide Fierce procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le blé. Appliquer l'herbicide Fierce au moyen d'un équipement d'épandage au sol, au moins 7 jours avant le semis du blé dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. Le blé doit être semé à une profondeur minimale de 2,5 cm (1 po) pour assurer la sécurité de la culture. Ne pas utiliser dans le blé dur.

Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide Fierce peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du blé de printemps directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage total sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

- Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de culture de l'année précédente n'ont pas été incorporés dans le sol. Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Fierce.
- Ne pas irriguer le blé entre la levée et l'épiaison.
- La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.
- Ne pas appliquer aux sols de texture fine, tourbeux ou de terre noire.

Blé de printemps et d'hiver (travail minimum du sol et semis direct) – DOSE D'APPLICATION	
DOSE D'APPLICATION (g/ha)¹	REMARQUES
210	<p>Prélevée :</p> <p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, au moins 7 jours avant le semis du blé dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. L'application avant le semis du blé de printemps peut aussi être effectuée à l'automne,.</p> <p>Postlevée :</p> <p>Lorsque les mauvaises herbes sont déjà levées, appliquer l'herbicide Fierce en mélange en cuve² avec un produit à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.</p>

¹ Consulter le Tableau 1 pour la liste des mauvaises herbes supprimées.

² Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

Fierce est une marque déposée de Valent USA LLC.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de

leurs sociétés respectives.

Fierce[®] Herbicide

Granulés mouillables
COMMERCIAL

**POUR SUPPRIMER ET/OU RÉPRIMER CERTAINES MAUVAISES HERBES DANS
LE SOJA, LES POIS CHICHES, LES POIS DES CHAMPS, LES LENTILLES
(VARIÉTÉS DE PETITES LENTILLES ROUGES ET DE GRANDES LENTILLES
VERTES SEULEMENT), LE MAÏS DE GRANDE CULTURE ET LE BLÉ (de printemps
et d'hiver)**

PRINCIPE ACTIF :

Flumioxazine.....	33,5 %
Pyroxasulfone.....	42,5 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 31117 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT
IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX**

Contenu net : 85 g à Vrac

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON N1C 0A1 Phone: 519-767-9262

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT
OU UN EMPOISONNEMENT COMPOSER LE 1-800-892-0099***

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption par la peau. Irritant pour les yeux. ÉVITER TOUT contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau.

Suivre les directives à l'intention du préposé au mélange ou au chargement et de l'opérateur antiparasitaire dans l'étiquette.

De plus, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, de même que des

lunettes à coques ou un écran facial durant le nettoyage et les réparations.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques, les petits mammifères sauvages, certains insectes utiles et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage.

Ce pesticide est toxique pour les plantes; afin de minimiser l'exposition à l'extérieur de la zone traitée, il faut respecter strictement les mises en garde de cette étiquette concernant la dérive et le ruissellement.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.